



A LA UNE

Depuis quelques jours, les médias diffusent des informations selon lesquelles une entreprise envisagerait de faire de l'exploration pétrolière et gazière sur le territoire de Les Méchins. Une telle annonce ne laisse personne indifférent. Certains y voient une menace et d'autres une opportunité.

Avec tout ce qui se passe dans le dossier du pétrole et du gaz de schiste à Gaspé, sur l'île d'Anticosti et ailleurs au Québec, ces nouvelles peuvent créer une certaine inquiétude et ces inquiétudes sont partagées par le maire. Nous n'avons que trop peu d'informations provenant du gouvernement pour nous positionner. Aucun débat n'a eut lieu et trop de questions demeurent sans réponse. Derrière des projets comme ceux-là, on peut se demander si des emplois seront créés, si des redevances seront accordées, mais il faut aussi se demander si les risques environnementaux seront assumés par les entreprises plutôt que par les collectivités. Seul le gouvernement peut répondre à ces questions et pour le moment, le gouvernement demeure silencieux.

Quoi qu'il en soit, il semble que l'entreprise, Stelmine, propriétaire d'un permis d'exploration depuis 2008, n'envisage pas de forer le sol à court terme. En tant que maire de la municipalité, je tiens à vous assurer que toutes les informations dont nous disposons vous seront communiquées et ce, au fur et à mesure que nous les obtiendrons.

COOP DE LES MÉCHINS

La Coopérative de solidarité de Les Méchins tient à informer la population qu'une offre d'achat a été déposée et **ACCEPTÉE** en janvier. Les demandes de financement sont en cours et le conseil d'administration de la Coop devrait avoir les réponses à ses demandes d'ici un mois. **La prise de possession de l'épicerie est prévue au mois d'avril.** La Coop tient à rappeler à la population qu'elle émet des parts privilégiées qui sont disponibles dès maintenant. Pour plus de détails à ce sujet, veuillez contacter Aurélien Barriault ou Mario Hudon. En ce qui concerne les cartes de membres, elles sont toujours disponibles à l'épicerie. La Coop est fière de compter actuellement 321 membres ! Notre objectif est de 360 ! Votre support est toujours nécessaire. La Coop tient à dire merci à l'ensemble de la population, sans votre appui, ce projet de sauvegarde de l'épicerie n'aurait pu se réaliser ! Merci !

Les membres du conseil d'administration sont Gérald Paradis, président, Aurélien Barriault, vice-président, Chantale Guillemette, trésorière, Valéria Radzivil, secrétaire, Mario Hudon, administrateur, Paul-André Lavoie, administrateur et Andrée Marceau, administratrice.

SOUPER BÉNÉFICE

Les Chevaliers de Colomb de Les Méchins organisent un souper bénéfice le samedi 16 mars. Les profits seront versés pour la sécurité à bicyclette. Pour plus d'informations, contactez Aurélien Barriault au 729-3583, Patricia Savard au





729-3547 ou Suzanne Saint-Laurent au 729-3925.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, vous invite à profiter du changement d'heure du dimanche 10 mars prochain, pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile.

Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Vérifiez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, avertissez préalablement votre compagnie d'alarme, de votre intention et par la suite, vérifiez avec elle, si un signal d'alarme incendie fut reçu.

Des points importants à retenir :

Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.

Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.

Installez les avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.

S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.

Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.

Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec votre service régional de sécurité incendie au (418) 562-6734 poste 212.

VOS COMMENTAIRES

Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Vous pouvez les adresser par courriel à Jean-Sébastien Barriault à l'adresse : jsbario@hotmail.com Pour les citoyens qui le désirent, M. Barriault est disponible sur **rendez-vous**. Pour prendre rendez-vous, contactez Mme Martine Marceau, au **418 729-3952**.

